

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23
Nombre de présents : 22
Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 1^{er} juin 2020

Date de la convocation

26/05/2020

Date d'affichage

.../06/2020

L'an deux mille vingt, le lundi premier juin à dix heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/06/29

Objet de la délibération

Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS)

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, Mme Barbara BURELLI, Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Sébastien PICOT, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : M. Bernard DELEPINE.

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : M. Yann BARBOT.

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 10h00.
Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu les articles R. 123-8, R. 123-10 et R. 123-15 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/06/28 en date du 1^{er} juin 2020 fixant à 10 le nombre d'administrateurs du centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- De procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S. par vote à main levée, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.
- **Résultat du vote :**

| Liste des candidats | Liste de M. Christophe JACOBS |
|--------------------------------|------------------------------------------|
| Nombre de votants | 22 |
| Nombre de bulletins | 22 |
| Bulletins blancs | 0 |
| Bulletins nuls | 0 |
| Suffrages valablement exprimés | 22 |
| Répartition des sièges | Liste de M. Christophe JACOBS : 5 sièges |

- Sont donc élus pour siéger au conseil d'administration du C.C.A.S. :
 - Madame Marie-Noëlle DUPUY
 - Madame Chantal LAHAYE
 - Monsieur Christophe JACOBS
 - Monsieur Patrick NURBEL
 - Madame Patricia ARNAUD

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 1^{er} juin 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,



P. BAUDIN